



en association avec



ÉPREUVES POUR CHIENS SPINTER

TOUTES RACES & CHIENS DE RACES CROISÉES

PROGRAMME OFFICIEL

Épreuves extérieures tenues en vertu des règlements du Club Canin Canadien

LE DIMANCHE 25 MAI 2025 COURSE N° 1 (ÉVÈNEMENT N° 2520232310)
LE DIMANCHE 25 MAI 2025 COURSE N° 2 (ÉVÈNEMENT N° 2520232463)

PLEIN AIR CANIN
1800, CHEMIN DEMERS
LÉVIS (QUÉBEC) G7A 2N3

INSCRIPTIONS LIMITÉES

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : LE 31 MARS 2025 À 19 h

FERMETURE DES INSCRIPTIONS : LE 9 MAI 2025 À 23 h 59

CLUB LOISIRS CANINS

Conseil d'administration 2025

Président
Vice-présidente
Secrétaire et trésorière

Stéphane Pelletier
Nathalie Cassista
Karine Lambert

Comité du concours

PRÉSIDENT DU CONCOURS

Michel Côté

RESPONSABLE DES BÉNÉVOLES

Nancy Morin

OPÉRATEUR DU LEURRE

Michel Côté

SECÉTAIRE DES ÉPREUVES

Karine Lambert
220, 57e rue Ouest app. 1
Québec (Québec) G1H 4Z4
Tél. : 418-569-6052
Courriel : karine_81@hotmail.com

Club Canin Canadien (CCC)

DIRECTEUR EXÉCUTIF

Jeff Cornett
ED@ckc.ca

DIRECTEUR ZONE 3

Sylvain Sirois
zone3director@ckc.ca

REPRÉSENTANTE DU CCC POUR LE SPRINTER

Myriam Parent
myriam_parent@hotmail.com

Vétérinaire

Le Centre vétérinaire Daubigny offre des services d'urgence en tout temps.

Centre vétérinaire Daubigny
3405, boul. Wilfrid-Hamel
Québec. G1P 2J3
418-872-5355

VEUILLEZ PRENDRE NOTE DE CE QUI SUIT :

EMPLACEMENT :

- Le concours aura lieu à l'extérieur chez Plein-Air Canin, 1800 Ch. Demers, Lévis (Québec) G7A 2N3
- Aucune disposition ne sera prise en cas de pluie ou de soleil. Les participants sont responsables de leur abri et de leur protection.
- La piste est une surface engazonnée sans dénivellation. Elle est limitée par un boisé à gauche et des piquets avec une corde à droite en plus d'une zone d'exclusion de 3 mètres pour les participants et spectateurs.
- Nous utilisons une machine à leurre en boucle continue avec sacs de plastique.
- Le temps est enregistré à l'aide d'un chronomètre électronique.



ADMISSIBILITÉ :

- La participation à une épreuve pour chiens SPRINTER est ouverte à tous les chiens de race pure et croisée âgés d'au moins 12 mois a) qui sont individuellement inscrits au CKC; b) qui ont un numéro d'inscription à l'événement (ERN); c) qui ont un numéro de participation à l'événement (PEN); d) qui ont un numéro de certification races diverses (MCN); e) qui ont un numéro de compagnon canin (NCC – [Formulaire de demande](#)); ou f) qui ont un numéro de compétition temporaire (TCN).
- Les chiens nés et qui résident à l'étranger qui entrent au Canada pour l'unique raison de participer à des compétitions du CCC n'ont pas besoin d'un numéro d'enregistrement CCC, mais ils requièrent un numéro d'inscription à l'événement (ERN). Ce dernier doit être demandé dans les 30 jours suivant l'inscription à un événement CCC.
- Les Canadiens qui ne sont pas membres du CCC doivent payer un droit de participation annuel pour non-membre pour tout prix et titre. Le droit sera le même que le droit prélevé pour un numéro d'inscription à l'événement. Pour protéger les qualificatifs et les titres obtenus, un non-membre doit choisir de soit devenir membre du CCC, soit de payer le droit de participation pour non-membre. Le non-respect de cette obligation dans un délai de 30 jours de la notification entraînera l'annulation de tous les qualificatifs et les titres obtenus. Ces droits ne s'appliquent qu'aux chiens qui sont la propriété exclusive des non-membres du CCC. Ils ne sont pas exigés pour les membres.
- Il est entendu que les compétiteurs qui s'inscrivent aux événements connaissent les règlements qui régissent les concours du CCC et qu'ils les acceptent : <https://www.ckc.ca/fr/Evenements/Apercu-des-evenements/Sprinter>

INSCRIPTIONS, FRAIS ET PAIEMENTS :

- Les inscriptions sont limitées. Nous nous réservons le droit de refuser une inscription. Les inscriptions sont limitées à 80 chiens par événement.
- Si la limite des inscriptions est atteinte avant la date de fermeture, une liste de réserve sera établie.
- Un chien ne peut participer qu'une seule fois par événement. Les chiens courent individuellement.
- Les inscriptions sont faites par DogShow.ca exclusivement. Assurez-vous d'avoir un compte et d'y avoir inscrit vos chiens avant l'ouverture des inscriptions.
- Les inscriptions coûtent 28 \$ taxes incluses par épreuve avant la date de fermeture des inscriptions.
- Il sera possible de s'inscrire après la date de fermeture si la limite des inscriptions n'a pas été atteinte ou en cas d'annulations. Le coût des inscriptions tardives sera de 32 \$ par course.
- Des frais supplémentaires de 10,50 \$ par chien par course sont exigés par le CCC et seront ajoutés aux frais d'inscription si vous n'êtes pas en mesure d'inscrire le numéro officiel d'enregistrement de votre chien sur le formulaire d'inscription.
- Des frais de 20 \$ additionnels s'appliqueront pour les paiements de cartes de crédit qui sont refusés après coup.
- Les inscriptions pour exhibition seulement (FEO) ne sont pas acceptées.
- Les chiens en pauvre condition physique ou avec des boiteries ne peuvent participer au Sprinter.
- Les femelles en chaleurs seront acceptées, mais elles devront porter une couche et être gardées à l'écart des autres chiens. À son arrivée, le participant devra en aviser les organisateurs et la chienne sera placée à la fin dans l'ordre de passage.
- Les chiens absents à l'appel seront retirés de la compétition et les frais d'inscription ne seront pas remboursés.
- Les manieurs doivent utiliser une laisse pour amener leur chien à la ligne de départ. Une muselière peut être utilisée si le chien peut représenter un risque pour les participants et spectateurs. Le propriétaire est responsable de tout dommage que lui ou ses chiens peuvent occasionner à autrui.
- Les chiens peuvent porter un collier; toutefois, les colliers étrangleurs, les colliers à pointes et les colliers électroniques sont interdits. Le collier doit être bien ajusté pour minimiser le risque de s'accrocher à quelque chose pendant la course. Le Club peut exiger, à sa discrétion, que les médailles qui pendent soient collées sur le collier au moyen de ruban adhésif.



Des frais de service de 10 % s'appliquent sur les inscriptions en ligne ou par la poste.
Le paiement peut être effectué par carte de crédit ou Interac.

Aucun paiement par chèque n'est accepté

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT :

- Aucun remboursement, annulation ou changement ne sera fait après la date de fermeture des inscriptions ou dans l'éventualité que le chien ou le manieur ne se présente pas, est éliminé ou expulsé par le comité responsable du concours, un juge ou un vétérinaire ou en cas de température inclémente.
- Les participants qui annulent avant la date de fermeture obtiendront le remboursement de leur inscription soustraits des frais administratifs.
- Le propriétaire d'une chienne en chaleur qu'il ne veut pas présenter, ou dont le chien ou lui-même est blessé, obtiendra un remboursement, à condition qu'il présente un billet du médecin ou du vétérinaire et qu'il en avise la secrétaire au moins 72 heures avant le début de l'événement.
- Tous les remboursements sont assujettis à des frais administratifs de 15 % (minimum 5 \$).

DÉROULEMENT :

- Un courriel d'instructions générales avec les ordres de passage sera envoyé la semaine avant l'événement.
- L'accueil des chiens se fera à **8 h 30** pour la première course. L'horaire pour la deuxième course dépendra du nombre d'inscriptions. Vous devrez vous présenter à la porte de départ afin de vérifier les boiteries et les chaleurs. Vous pourrez aussi faire mesurer votre chien si vous n'êtes pas certain de sa hauteur à l'épaule. Un comité d'inspection, composé d'au moins deux (2) personnes qui font partie du comité de l'épreuve ou qui sont déléguées par le comité de l'épreuve, doit inspecter chaque chien inscrit avant le début de l'événement pour déterminer si un chien est boiteux et apte physiquement à participer. L'inspection doit se tenir avant que tout type de bandage soit appliqué. Si, de l'avis du comité, un chien présente une boiterie ou n'est pas apte physiquement à participer, il ne sera pas autorisé à concourir et les frais d'inscription ne seront pas remboursés. Au besoin, il incombe au comité d'inspection de mesurer les chiens pour déterminer leur taille au garrot. Les femelles en chaleur seront programmées à la fin de chaque épreuve ou lorsque le club le jugera approprié.
- Les manieurs doivent prévoir une personne pour tenir leur chien au départ ou pour le récupérer à la fin du parcours. Ils peuvent amener un ami ou demander de l'aide à un autre manieur. Les équipes du Club Loisirs Canins et de Plein Air Canin ne seront pas disponibles pour aider à tenir les chiens. Si votre chien est très fort et qu'il a un comportement de proie intense, le manieur voudra peut-être être accompagné de deux personnes.
- Tous les chiens doivent être présents au briefing de départ (roll call) pour chaque événement. Les chiens absents au briefing seront retirés et les frais d'inscription non remboursés.
- Un ruban sera remis à chaque équipe qui obtient un score qualificatif et les points recueillis y seront inscrits à l'arrière. Une rosette de brevet sera attribuée pour les titres que vous obtiendrez. Veuillez informer l'un des représentants du comité organisateur si vous obtenez un nouveau titre.
- Les résultats seront affichés sur place à la fin des épreuves.
- Conformément aux *Règlements des épreuves pour chiens sprinter*, le club organisateur de l'épreuve a le devoir et l'obligation de s'assurer qu'un membre de l'exécutif du club, bénévole ou participant à une épreuve pour chiens sprinter tenue en vertu des *Règlements* n'est pas assujéti à une indignité. Le président du comité de l'épreuve pour chiens sprinter doit sans tarder signaler au CCC toute infraction à aux *Règlements* et le CCC peut alors prendre les mesures qu'il juge appropriées sur réception d'un rapport présentant l'infraction à ce règlement.